



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact de la crise sanitaire sur les professions libérales

Question écrite n° 40610

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises, sur les répercussions de la crise sanitaire pour les professions libérales. Toutes ont subi sans exception les conséquences des mises à l'arrêt successives du pays et en payent encore les conséquences aujourd'hui. Le chemin vers un retour à la normale est encore long même avec la garantie du Gouvernement de préserver l'activité des plus de 2,3 millions d'actifs libéraux concernés. Selon un rapport de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL), la crise a fortement impacté le secteur cadre de vie et des techniques, après avoir été les oubliés des mesures gouvernementales de relance : tourisme et l'événementiel, guides conférenciers ainsi que les traducteurs etc. Les architectes ont subi pour leur part l'arrêt des chantiers et en conséquence une baisse importante du chiffre d'affaires dans ce secteur : sept professionnels libéraux de la famille techniques et cadre de vie sur dix ont vu leur CA baisser en 2020. Concernant le secteur du droit, il n'a pas non plus été épargné par ces mesures de confinement et par la crise sanitaire de manière générale, puisque la moitié de l'activité des avocats a été suspendue selon un sondage du Conseil national des barreaux (CNB). Ainsi, elle souhaiterait connaître le bilan de l'impact de la crise sanitaire sur les professions libérales et par secteur.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40610

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : [Petites et moyennes entreprises](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6144

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)